

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01118 Numéro SIREN : 850 650 417 Nom ou dénomination : A-AIR-CLIM
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2020 sous le numéro de dépôt B2020/005872

A AIR CLIM
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 500 euros
Siège social : 46 Rue Léon Vérane
83200 TOULON
RCS TOULON 850 650 417

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE
UNIQUE DU 30 juin 2020

L'an deux mille vingt,
Le trente juin,
à 10 heures

Monsieur ARMELLINO Anthony, demeurant 46 Rue Léon Vérane - 83200 Toulon, propriétaire de la totalité des 150 actions composant le capital social de la société **A AIR CLIM**,

Associé unique et seul président,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul président de la société, **Monsieur ARMELLINO Anthony**, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 décembre 2019** et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2019**,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la rémunération de la présidence,
- la constatation des conventions visées à l'article L227-10 (50 de la loi du 24 juillet 1966),
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2019** tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

SECONDE DECISION

L'associé unique décide d'affecter le **bénéfice net comptable de 34 006.67 euros** de l'exercice de la façon suivante :

- à la réserve légale	150.00 euros
- en report à nouveau	33 856.67 euros

Conformément à la loi, le Président rappelle qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes sur les trois dernières années.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare avoir perçu 16 770 euros brut, au titre de ses fonctions de président pour l'exercice clos au 31/12/2019.

Le salaire brut mensuel de Monsieur ARMELLINO Anthony a été fixé à 2 700 euros pour l'exercice 2020.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227 - 10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, constate qu'aucune convention n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Monsieur ARMELLINO Anthony


A-AIR-CLIM
SRL au Capital de 1500 €
ENTRETIEN DE PLOMBERIE - INSTALLATION - VENTE DE MATERIEL
25 Rue Léon Vérane - 83200 TOULON
Tél 06 40 37 76 97
SIRET 850 650 417 00015 - RCS Toulon - APE 4322 B
TVA Intracommunautaire : FR 88 850 650 417



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	29042019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
S.A.S.U. A-AIR-CLIM		46 Rue Léon Vérane	
SIRET	8 5 0 6 5 0 4 1 7 0 0 0 1 5	83200 TOULON	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Frigoriste climatisation	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	17 029	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	25 625	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés			
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CAP 9 Rue René Cassin Eden 3190 OLLIOULES Tél: 04.94.63.24.66		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu
		19/06/2020	TOULON
		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	OARMELLINO ANTHONY

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre

Certifié conforme à l'original

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions								e	
autres que celles visées en (a),								f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8
M ARMELLINO ANTHONY PDG 46 RUE LEON VERANE							
83200 TOULON	150	2019	14 485				

J DIVERS
NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les	23 428	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
ADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Processions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entrepriseS.A.S.U. A-AIR-CLIM

Adresse de l'entreprise46 Rue Léon Vérane83200 TOULON

Néant

N° SIRET85065041700015

Durée de l'exercice en nombre de mois9

Durée de l'exercice précédent0

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				31122019	00000
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016	320	
	Immobilisations corporelles *	028	030	22 028	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	2 064	
Total I (5)		044	048	24 412	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	32 693	
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	1 867	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	37 056	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	71 617	
Total général (I+II)		110	112	96 029	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		34 007	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		35 507	
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		20 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		8 340	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	12 253	32 182	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		60 522	
Total général (I + II + III)				180	96 029
ENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	26 708

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412	800	414		416	800		800
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	6 544	444		446	6 544		6 544
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462	17 300	464		466	17 300		17 300
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482	2 064	484		486	2 064		2 064
TOTAL		490		492	26 708	494		496	26 708		26 708

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502	480	504		506	480
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	1 044	534		536	1 044
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	772	554		556	772
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	2 296	574		576	2 296

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)					591						
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	8 455
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	10 141
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 29/04/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois	
				9	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence		024		160	
Date de cessation			186		

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 9	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	320		320	
20110000 FRAIS ETABT ET CONSTITUTION	800		800	
28011000 AMORT FRAIS ETAB C.	480		480	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 028		22 028	
21540000 MATERIEL OUTILLAGE	6 544		6 544	
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	17 300		17 300	
28154000 AMORT MAT OUTILLAGE	1 044		1 044	
28182000 AMORT.MAT.TRANSPORT	772		772	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 064		2 064	
27500000 DEPOTS CAUTION ESCOTA	400		400	
27510000 DEPOT GARANTIE ULYS	60		60	
27520000 CAUTION TOTAL X2	1 604		1 604	
TOTAL I	24 412		24 412	
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	32 693		32 693	
41100000 CLIENTS	32 693		32 693	
AUTRES CREANCES	1 867		1 867	
40100000 FOURNISSEURS	183		183	
42510000 NOTES DE FRAIS COURROYE G.	317		317	
44562000 TVA DEDUCTIBLE / IMMOB.	760		760	
44566000 TVA DEDUCT./AUT.BIENS ET SERV.	194		194	
44580000 CREDIT TVA	413		413	
DISPONIBILITES	37 056		37 056	
51280000 STE GENERALE (SG)	37 056		37 056	
TOTAL II	71 617		71 617	
TOTAL GENERAL	96 029		96 029	

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2019 9	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 500		1 500	
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	1 500		1 500	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	34 007		34 007	
TOTAL I	35 507		35 507	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	20 000		20 000	
16430000 EMPRUNT N°219280101822 20000 E	20 000		20 000	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 340		8 340	
40100000 FOURNISSEURS	8 340		8 340	
AUTRES DETTES	32 182		32 182	
42500000 NOTES DE FRAIS ARMELLINO A.	4 064		4 064	
42820000 DETTES PROV.CONGES A PAYER	1 844		1 844	
43100000 URSSAF	1 599		1 599	
43720000 CAISSE RETRAITE AG2R	478		478	
43730000 GROUPAMA PREVOYANCE CADRE	252		252	
43760000 GROUPAMA SANTE	506		506	
43820000 CHARGES SOC./CONGES A PAYER	485		485	
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER/ORG.SOC	183		183	
44210000 PREL A LA SOURCE	170		170	
44400000 ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES	8 612		8 612	
44571000 TVA COLLECTEE 20%	644		644	
44574000 TVA COLLECTEE 10%	511		511	
45510000 COMPTE COURANT ARMELLINO	12 253		12 253	
46860000 CHARGES A PAYER / DEB.CRE.CRED	583		583	
TOTAL III	60 522		60 522	
TOTAL GENERAL	96 029		96 029	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2019 9	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	138 396		138 396	
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES 20%	39 183		39 183	
70605000 PREST. SERV. EXO AUTOLIQUIDAT°	93 024		93 024	
70610000 PRESTATIONS DE SERVICES 10%	6 189		6 189	
AUTRES PRODUITS	875		875	
75800000 PROD. DIV. GEST CR.	1		1	
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES EXPLOIT.	874		874	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	139 271		139 271	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	33 886		33 886	
60100000 ACHATS STOCKES MAT.PREMIERES	33 836		33 836	
60261000 AC STOCKES D'EMB P.	50		50	
AUTRES CHARGES EXTERNES	27 075		27 075	
60400000 ACHATS ETUDES & PREST.SERVICES	100		100	
60410000 ACHAT PRESTATION AUTOLIQUEE	300		300	
60614000 CARBURANT	20		20	
60614100 GAS OIL	1 525		1 525	
60614200 GAS-OIL TTC	4 208		4 208	
60630000 FOUR ENT PETIT EQUIP	2 407		2 407	
60631000 VETEMENTS TRAVAIL	179		179	
60632000 PETIT MATERIEL	2 967		2 967	
60640000 FOUR ADMINISTRATIVES	576		576	
61320000 LOCATIONS IMMOB	726		726	
61400000 CHARGES LOCATIVES ET COPROPR.	4		4	
61552000 ENT. MAT TRANSPORT	920		920	
61600000 ASSURANCE multirisque BTP	1 828		1 828	
61610000 ASS RENAULT CG-501-QF	381		381	
61620000 ASS TRAFIC DM-841-DL	88		88	
61660000 ASSURANCES SUR EMPRUNT SG	21		21	
62260000 HONORAIRES COMPTA.	1 600		1 600	
62261000 HONORAIRES - SOCIAL	562		562	
62263000 HONORAIRES (JURIDIQUE)	415		415	
62264000 HONORAIRES JURIDIQUES EXT	300		300	
62270000 FRAIS ACTE CONTENT.	65		65	
62310000 ANN. INSERT. PUB.	187		187	
62381000 FRAIS DIVERS	14		14	
62410000 TRANSPORTS AC	34		34	
62510000 VOY. DEPLACEMENTS	4 571		4 571	
62511000 PEAGES/PARKINGS SOUMIS A TVA	1 257		1 257	
62560000 MISSIONS RECEPTIONS	1 245		1 245	
62620000 FRAIS TELEPHONE	88		88	
62750000 FRAIS BANCAIRES	395		395	
62810000 AUTRES SERV EXT COT	93		93	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	909		909	
63330000 P. EMPL. FORM PROF C	612		612	
63550000 IMPOTS ET TAXES	297		297	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	25 714		25 714	
64110000 SALAIRES APPOINT	23 428		23 428	
64120000 CP PROVISIONS	1 844		1 844	
64140000 IND. AV. DIVERS	442		442	

DETAIL LIASSE 2033-B

[illegible]